

Arrondissement de Montbard

Ville de SEMUR-EN-AUXOIS

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010 A 18 H 30

CONVOCAION DU 9 NOVEMBRE 2010

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe Guyenot, Christian Gueneau, Christelle Muther, Thierry Daumain, Murielle Perrot (à partir de 19 h), Christian Arnalsteen, Anne Roby-Lenoir, Nicole Beuruel, André Hugonin, Christiane André, Françoise Matéos, Nicolas Thomas, Aline Maitre, Michèle Grapin, Alain Auger, François Barrete, Michel Neugnot, Patricia Lasnier-Bina, Patrick Marion, Valérie Chaumet et Catherine Sadon.

Etaient excusés : Murielle Perrot (jusqu'à 19 h), Clotilde de Pas (procuration à Christian Arnalsteen), Edwige Birlouez (procuration à Philippe Guyenot), Gérard Brétilon, Julien Pinter (procuration à Thierry Daumain), Jean-François Donadoni (procuration à Christian Gueneau) et Eric Baulot.

Nb conseillers en exercice	Nb de conseillers présents	Nb de procurations	Nb de suffrages possibles
27	20 21 à partir de 19 h	4	24 25 à partir de 19 h

Il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au le sein du conseil : Madame Françoise Matéos.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à faire au sujet du compte-rendu du conseil précédent.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010 est voté : 4 voix contre (Neugnot, Lasnier Bina, Marion, Chaumet).

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- administration générale : désignation de 3 représentants au conseil de surveillance de l'Institut de Vigne

Le conseil municipal accepte que ce point soit inscrit à l'ordre du jour.

Décision prise depuis le 29 septembre 2010

2010-172 | Travaux de rénovation et d'agrandissement du complexe omnisports : signature des marchés pour les lots 1 - 7 et 9

Election d'un adjoint au maire supplémentaire

Madame Catherine Sadon demande ce que signifie le domaine des relations intergénérationnelles.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit de travailler les relations entre générations et précise qu'il y a beaucoup d'enfants dans notre ville, il faut donc qu'il y ait de bonnes relations entre ces enfants et les personnes à la retraite. Il ajoute que dans la plupart des autres communes, ce poste de maire adjoint existe déjà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 19
Abstention : 1 (Sadon)
Contre : 4 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet)

Décide de porter à sept le nombre d'adjoints au maire.

Puis il convient de procéder à l'élection à bulletin secret et à la majorité absolue par le conseil municipal.

Ne participent pas à l'élection : Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet.

Madame Christiane André est désignée 7^{ème} adjoint au maire, chargé du domaine des relations intergénérationnelles par 18 voix et 2 bulletins blancs.

Conseiller délégué - Attribution d'une indemnité

Madame Catherine Sadon demande pourquoi ce n'est pas un poste d'adjoint dans la mesure où il y a attribution d'une indemnité et un poste d'adjoint disponible. Elle souhaite également savoir ce que veut dire conseiller délégué à la vie des quartiers et à la démocratie participative.

Monsieur le maire répond que le conseiller est désigné pour dialoguer avec la population selon les quartiers ou les intérêts ; des rencontres de proximité étaient souhaitées par la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 19
 Contre : 5 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)

De faire bénéficier le conseiller qu'il aura désigné en tant que conseiller délégué à la vie des quartiers et à la démocratie participative de la même indemnité que celle versée aux adjoints en vertu de la délibération n°2008-279 du 8 avril 2008.

Délégation du conseil municipal en matière de marchés communaux

Monsieur Michel Neugnot demande quel était le plafond.

Monsieur le maire répond que le plafond était de 200 000 € ; en raison du texte de loi modifié, ce montant devait être adapté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 19
 Contre : 5 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)

Décide de déléguer au maire les décisions nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur ou égal à 50.000 € HT.

Budget Principal 2010 – Décision modificative budgétaire n° 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 19
 Abstention : 1 (Sadon)
 Contre : 4 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet)

Vote la décision modificative n° 4 au Budget Principal.

Budget annexe UDM - CAT 2010 – Décision modificative budgétaire n° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 23
 Abstention : 1 (Sadon)

Vote la décision modificative n°2 au Budget annexe UDM – CAT.

Madame Murielle Perrot arrive à 19 heures.

Budget annexe Atelier de menuiserie Patrick Tell 2010 – Décision modificative budgétaire n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 24
 Abstention : 1 (Sadon)

Vote la décision modificative n° 1 au Budget annexe Atelier de menuiserie Patrick Tell.

Budget annexe Service Public d'Assainissement 2010 – Décision modificative budgétaire n° 2

Monsieur Michel Neugnot demande si c'est consécutif à l'emprunt Dexia.

Monsieur le directeur général des services répond par l'affirmative ; c'est la part de l'emprunt Dexia qui revient au budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 20
 Contre : 5 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)

Vote la décision modificative n° 2 au Budget annexe Service Public d'Assainissement.

Autorisation de signature des marchés de travaux du gymnase

Monsieur Patrick Marion souligne que ce nouveau gymnase coutera 1 million de plus et que cette somme manquera pour d'autres projets.

Monsieur Michel Neugnot ajoute qu'il y a 3 ans et 10 mois perdus pour avoir 150 places de gradins en plus.

Monsieur le maire répond que le projet initial ne correspondait pas à l'attente des semurois ; le gymnase n'était pas aux normes de sécurité, la taille du terrain ne respectait pas la législation et il n'y avait pas d'accès pour les personnes handicapées. Il rappelle qu'il y aura également du rendement grâce à la toiture photovoltaïque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 20
 Contre : 5 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)

Confirme la délibération n° 2007-10 du 22 janvier 2007 autorisant le maire à signer les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du projet de reconstruction du gymnase municipal.

Noël des aînés

Monsieur Patrick Marion demande pourquoi l'âge a été abaissé de 75 ans à 70 ans et quelle est la répercussion en nombre.

Madame Christiane André répond que la municipalité en parlait depuis 2 ans et qu'ils se sont renseignés également auprès d'autres collectivités ; cela représentent 200 personnes de plus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Fixe la participation au repas à vingt deux euros (22 €) par personne.

Frais de fonctionnement des écoles publiques de Semur-en-Auxois – Participation des communes extérieures pour l'année scolaire 2009-2010

Madame Catherine Sadon demande si les communes de Millery et de Vic de Chassenay ont payé.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Fixe le montant de la participation des communes pour les enfants domiciliés sur leur territoire mais scolarisés à Semur-en-Auxois pour l'année scolaire 2009-2010 comme suit :

écoles primaires : 396,00 € / élève

écoles maternelles : 920,00 € / élève

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU PASS FONCIER

Monsieur Patrick Marion s'étonne du prix du terrain qui représente un coût de 46 € le m² alors qu'en lotissement le prix était de 35 € le m² ; il semble qu'Orvitis souhaite récupérer le coût de la viabilisation. Il souhaite connaître le montage et les articulations de ce dossier car les personnes concernées sont des personnes à revenus modestes.

Monsieur Christian Gueneau répond que le prix du terrain au Mont Drejet n'est pas de 35 € mais de 42 €. Il explique qu'au lotissement Mont Drejet 3, il n'y avait pas les candélabres ni les trottoirs c'est la raison pour laquelle le prix du terrain est plus cher avec Orvitis car tous ces aménagements sont compris.

Monsieur Patrick Marion répond que les candélabres ne sont mis en place qu'après la construction des pavillons et que c'est la ville qui supporte ces frais ; ils ne sont pas répercutés sur le prix du terrain.

Monsieur Michel Neugnot précise que la ville a donné le terrain à Orvitis sans s'assurer que le prix du terrain serait un tarif social.

Monsieur le maire rappelle qu'avec les terrains à 35 € le m² il n'y avait même pas le gaz alors que là, le projet est complet.

Monsieur Patrick Marion répond que tout le monde ne souhaite pas le chauffage au gaz, c'est une démarche personnelle et le gaz est une option tout comme l'électricité et le fuel.

Monsieur le directeur général des services explique que madame de Pas a pris contact avec Orvitis et que le prix du terrain est effectivement majoré parce qu'il rentre dans le cadre d'un projet global ; le titulaire a un certains nombres d'avantages en contre partie notamment sur l'obtention des crédits et sur les garanties.

Madame Catherine Sadon demande le report de la délibération.

Monsieur Michel Neugnot confirme cette demande afin qu'Orvitis revoie l'ensemble de l'opération.

Résultat du vote du demande de report de la délibération :

Pour : 8 (Muther, Perrot, Lenoir, Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)
Abstention : 2 (Gravin, Auger)
Contre : 15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 15
 Abstention : 2 (Gravin, Auger)
 Contre : 8 (Muther, Perrot, Lenoir, Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet, Sadon)

Autorise le versement à Mlle Laura CANAT d'une subvention de 3.000 € pour l'acquisition du lot N°2 du lotissement ORVITIS de la rue de CARI, dans le cadre du Pass Foncier.

AUTORISATION D'ENGAGER LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES REMPARTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Catherine Sadon s'interroge sur les montants et les critères de choix et demande si on a une idée des montants des subventions.

Monsieur le maire répond que l'on a pas encore demandé les subventions, on ne peut donc pas savoir avant.

Monsieur Michel Neugnot confirme qu'il faut faire une proposition de répartition des financements entre le coût global, l'autofinancement, l'emprunt et les subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le maire à lancer la consultation nécessaire à la conclusion des marchés de travaux afférents à la restauration du rempart de la promenade du rempart et à la consolidation de la courtine méridionale du donjon de Semur en Auxois, puis au terme de cette consultation, à passer les marchés avec les entreprises retenues ;

Autorise le maire à solliciter au nom de la commune les subventions pour leur financement auprès des services de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Conseil Général de la Côte d'Or.

VENTE D'UN TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Madame Catherine Sadon demande qui est cette entreprise.

Monsieur Christian Gueneau répond qu'elle fabrique des stands.

Monsieur le maire ajoute que c'est une société qui fonctionne déjà et qui a des sous-traitants locaux notamment à Villars Villenotte, Courcelles les Semur et Semur en Auxois, elle souhaite quitter également son siège social actuel pour se rapprocher de Paris ou elle a de gros marchés. Il précise qu'il y aura une douzaine de salariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise à signer l'acte de vente d'un terrain de 5.175 m² en zone d'activité économique pour le prix total de 62.100 €, les frais de rédaction et d'enregistrement restant à la charge de l'acquéreur.

REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DES BERGES DE L'ARMANCON

Madame Catherine Sadon demande quel est le projet actuel et si l'avis des bâtiments de France a été sollicité.

Monsieur Christian Gueneau répond qu'il faut réunir l'association Passe Pierre pour finaliser ce projet et que l'avis a été sollicité par l'association Sentiers. Il souligne que la délibération concerne la demande de subvention et non la réalisation du projet.

Madame Catherine Sadon s'interroge sur la nature des travaux à réaliser ; certains d'entre eux relèvent plutôt du secteur entreprises que de l'insertion.

Monsieur le maire répond qu'ils sont très bien encadrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 24
 Contre : 1 (Sadon)

Autorise à entreprendre les travaux de réfection des berges de l'Armançon dont les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011, et à solliciter l'aide financière du conseil général de la Côte d'Or.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 18 novembre 2010

Madame Catherine Sadon demande si l'ancien poste est conservé.

Madame Christiane André répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 20
 Abstention : 1 (Sadon)
 Contre : 4 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet)

Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 18 novembre 2010.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 18 novembre 2010 et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter de la même date

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 21
 Contre : 4 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet)

Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 18 novembre 2010.

Création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 18 novembre 2010

Madame Catherine Sadon demande si l'ancien poste est supprimé.

Madame Christiane André répond que le poste sera supprimé quand l'adjoint concerné sera nommé, il faut attendre l'avis de la commission paritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Résultat du vote : Pour : 20
 Abstention : 1 (Sadon)
 Contre : 4 (Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet)

Décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 18 novembre 2010.

Signature de la convention de participation de la fondation du patrimoine au financement de la restauration de la « Vierge à l'enfant » de la Collégiale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le maire à signer la convention relative aux conditions de participation de la fondation du Patrimoine au financement des travaux de restauration de la Vierge à l'Enfant de la collégiale.

Désignation de 3 représentants au conseil de surveillance de l'Institut de Vigne

Madame Catherine Sadon propose 1 représentant par groupe.

Ne participent pas au vote : Neugnot, Lasnier-Bina, Marion, Chaumet et Sadon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Désigne en son sein 3 représentants pour siéger au conseil de surveillance de l'Institut de Vigne :

- Christian Arnalsteen
- Murielle Perrot
- Clotilde de Pas

Séance levée à 20h06